

The French delegation therefore believed that such commissions should be called "regional economic and social commissions". It would revert to that point later.

The meeting rose at 1 p.m.

## ONE HUNDRED AND THIRTY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Monday, 9 February 1948, at 3 p.m.*

*President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)*

- 23. Report of the "ad hoc" Committee  
on the proposal for an economic  
commission for Latin America (E/  
630 and E/630/Add.1) [continued]**

### GENERAL DEBATE (*concluded*)

Mr. DAVIDSON (Canada) explained the hesitation still felt by his delegation in regard to the establishment of regional commissions, the reasons for which had already been outlined during previous sessions of the Council. The Canadian delegation had concluded, however, that the members of the Council were taking the step of establishing a regional commission with a full realization of the consequences of their action.

The fundamental reason for the establishment of a commission was the existence of a basic need. It could not be denied that the Latin American countries needed assistance, as they were economically under-developed, but their position was not at all the same as that of the war-devastated areas of Europe and the Far East. The Latin American countries had, by their own efforts, made substantial progress in the development of their economies during the war years. Figures given in the *Economic Report Salient Features of the World Economic Situation, 1945-1947*<sup>1</sup> bore evidence to that fact. For example, whereas the countries of Europe and the Far East had suffered greatly in the matter of production of fuel and energy, the production of Latin American countries in 1947 was 182 per cent of that in 1938. It was of course essential that those countries should be enabled to maintain the progress they had made, but the figures showed plainly that the Council had been right thus far in giving priority to the needs of Europe and the Far East.

The establishment of an economic commission for Latin America constituted a departure from the action taken by the Council in establishing commissions for Europe and for Asia and the Far

La délégation française estime donc qu'il y aurait lieu d'appeler ces commissions « commissions économiques et sociales régionales ». Elle reviendra sur ce point ultérieurement.

La séance est levée à 13 heures.

## CENT TRENTE-TROISIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le lundi 9 février 1948, à 15 heures*

*Président : M. Charles MALIK (Liban)*

- 23. Rapport de la Commission spéciale  
chargée d'étudier le projet de créa-  
tion d'une Commission économique  
pour l'Amérique latine (E/630 et  
E/630/Add.1) [suite]**

### DISCUSSION GÉNÉRALE (*fin*)

M. DAVIDSON (Canada) explique pourquoi sa délégation continue à faire des réserves au sujet de la création de commissions régionales, réserves dont les motifs ont déjà été exposés à des sessions antérieures du Conseil. Toutefois, la délégation canadienne est arrivée à la conclusion que les membres du Conseil prennent la décision de créer une commission régionale en ayant pleinement conscience des conséquences de leur acte.

La raison fondamentale pour laquelle on crée une commission est l'existence d'un besoin essentiel. On ne saurait nier que les pays d'Amérique latine aient besoin d'aide, puisqu'ils sont insuffisamment développés du point de vue économique, mais leur situation n'est pas du tout la même que celle des régions d'Europe et d'Extrême-Orient qui ont été dévastées par la guerre. Les pays d'Amérique latine ont réalisé, grâce à leurs propres efforts, des progrès substantiels en matière de développement économique pendant les années de guerre. Les chiffres que donne le rapport économiq[ue] intitulé *Aspects caractéristiques de la situation économique mondiale, 1945-1947*<sup>1</sup> le prouvent. Par exemple, alors que les pays d'Europe et d'Extrême-Orient ont vu diminuer dans de fortes proportions leur production de combustible et d'énergie électrique, la production des pays d'Amérique latine dans ce domaine en 1947 atteignit 182 pour 100 du chiffre de 1938. Il est évidemment indispensable que ces pays soient en mesure de maintenir les progrès qu'ils ont réalisés, mais les chiffres montrent clairement que le Conseil a eu raison jusqu'ici de donner la priorité aux besoins de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

Créer une Commission économique pour l'Amérique latine, c'est s'écartier de la ligne de conduite que le Conseil a adoptée en créant une Commission pour l'Europe et une Commission pour l'Asie et

<sup>1</sup> United Nations Publications, Sales No. : 1948.II.C.1.

<sup>1</sup> Publications des Nations Unies, N° de vente : 1948.II.C.1.

East, as the Commission for Latin America was for regional economic development as distinguished from reconstruction. The Council would be establishing the principle that economic development should be carried out on a regional basis, and it would naturally follow that the Commissions for Europe and for Asia and the Far East would become permanent after the reconstruction period was over. The fact that the terms of reference of the Commissions called for a review of the whole matter in 1951 in no way ensured their temporary character. The decision that the Council was taking would inevitably commit it in regard to the decisions with which it would be faced in 1951.

The Canadian Government realized the value of, as well as the need for, regional economic commissions, but it felt that the Council should take a clear decision regarding its policy in the matter. Did it wish to have regional commissions or functional commissions like the Economic and Employment Commission and its Sub-Commissions, or was it trying to combine the best elements of both types? It was imperative that the Council should decide upon a pattern of co-ordination so that there would be some order in the multiplicity of economic organs which it had already established, and was establishing. Were the regional commissions to be subordinate to the Economic and Employment Commission, for example?

The Canadian delegation felt that the draft terms of reference for the economic commission for Latin America should be carefully studied by the Economic Committee of the Council so that they would not be inconsistent with the terms of reference of other commissions. In the draft terms of reference as submitted by the *ad hoc* Committee, the Economic Commission for Latin America was given the right to make recommendations directly to governments, whereas that right had been denied to the Economic and Employment Commission. Yet the Canadian delegation thought that the Economic and Employment Commission was of great importance, and should be the centre for general planning and for co-ordination of the work of other commissions.

Referring to paragraph 8 of the draft terms of reference (E/630, chap. VII, section 5), Mr. Davidson urged that the importance of avoiding duplication and overlapping of efforts should be specifically emphasized.

As regards the possible cost of the proposed commissions for Latin America and the Middle East, Mr. Davidson believed that the estimate of one-half million dollars annually mentioned by the representative of New Zealand at the previous meeting of the Council was too low and that a million dollars would be more nearly accurate.

The position of the Canadian delegation was entirely consistent with the position it had taken at previous sessions of the Council, and it would abstain in the vote on the establishment of an economic commission for Latin America.

l'Extrême-Orient, car la Commission pour l'Amérique latine doit s'occuper de développement économique régional par opposition à la reconstruction. En créant cette commission, le Conseil va poser le principe suivant lequel il convient de procéder au développement économique sur une base régionale, et il s'ensuivra tout naturellement que la Commission pour l'Europe et la commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient deviendront permanentes au terme de la période de reconstruction. Le fait que le mandat des commissions prévoit que l'ensemble de la question fera l'objet d'un nouvel examen en 1951 ne garantit nullement qu'elles aient un caractère temporaire. La décision que le Conseil va prendre l'engagera inévitablement pour les décisions qu'il aura à prendre en 1951.

Le Gouvernement canadien a conscience de la valeur, et aussi de la nécessité, des commissions économiques régionales, mais il estime que le Conseil doit prendre, en ce qui concerne sa politique en la matière, une décision qui ne laisse place à aucune équivoque. Le Conseil veut-il avoir des commissions régionales ou des commissions techniques, comme la Commission des questions économiques et de l'emploi et ses sous-commissions, ou s'efforce-t-il de réunir ce qu'il y a de meilleur dans les deux types d'organismes? Il faut absolument que le Conseil adopte un plan de coordination, pour apporter un certain ordre dans la multiplicité des organismes économiques qu'il a déjà créés et qu'il crée. Les commissions régionales doivent-elles, par exemple, relever de la Commission des questions économiques et de l'emploi?

La délégation canadienne estime que le Comité économique du Conseil doit étudier avec soin le projet de mandat de la Commission économique pour l'Amérique latine, afin que ce mandat ne soit pas incompatible avec celui d'autres commissions. Dans le projet de mandat qu'a présenté la Commission spéciale, la Commission économique pour l'Amérique latine peut faire directement des recommandations aux gouvernements, alors que ce droit a été refusé à la Commission des questions économiques et de l'emploi. Pourtant, la délégation canadienne estime que la Commission des questions économiques et de l'emploi est très importante et qu'elle devrait constituer un centre d'élaboration de plans d'ensemble en même temps qu'un centre de coordination des travaux d'autres commissions.

A propos du paragraphe 8 du projet de mandat (E/630, chap. VII, sect. 5), M. Davidson insiste pour qu'on mette particulièrement en relief la nécessité d'éviter que l'activité de la commission fasse double emploi avec celle d'autres organismes ou qu'il se produise des chevauchements.

Quant au coût possible des commissions envisagées pour l'Amérique latine et le Moyen-Orient, M. Davidson estime que le chiffre d'un demi-million de dollars par an, qu'a cité le représentant de la Nouvelle-Zélande à la séance précédente, est trop faible et qu'un million de dollars serait plus près de la réalité.

La position adoptée par la délégation canadienne s'accorde entièrement avec celle qu'elle a prise à des sessions antérieures du Conseil, et elle s'abstiendra de voter sur la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine.

Mr. GELISSEN (Netherlands) was in favour of establishing an economic commission for Latin America, for although the Latin American countries had been spared the devastation of war, their economies had suffered as a result of the war and means should be found for assisting them.

In view of its possessions in the Latin American area, the Netherlands would request membership on the commission, in accordance with paragraph 3 of the draft terms of reference.

With regard to Surinam and the Netherlands West Indies, it would in due time consider, after consultation with those territories, the advisability of their application for associate membership of the commission.

Mr. Gelissen reserved the right to return later to the general question of regional and functional economic organs, and he called attention to the importance of the relations of the proposed commission with the Pan American Union and the Caribbean Commission.

Mr. MAKIN (Australia) welcomed the establishment of the proposed Commission. The machinery of the Economic and Social Council was still in the experimental stage but the regional commissions already set up were proving their usefulness. As the scope of national economic planning increased, the need for regional integration of the national plans became more urgent.

In expressing his Government's support of the proposed Commission, Mr. MONGE (Peru) felt that while the functional commissions and sub-commissions of the Council dealt with problems of world-wide policy, the problem of regional policies also deserved consideration.

Although the countries of Latin America had not been devastated by the war, there was an urgent need for the rehabilitation of their productive forces which had been exhausted by the war. Unless that need were met, the economies of the war-devastated areas would be re-established while production in the Latin American countries would continue to lag, and the economic rehabilitation of the world as a whole would consequently suffer.

Countries of Latin America were far behind many other countries economically and there was a crying need for a co-ordination of their economies and for a study of their economies in relation to the economy of the rest of the world, particularly of Europe. The triangular trade of Europe, Latin America and Anglo-America had been upset during the war so that there was now a yearly deficit of two milliard dollars, which created an urgent regional problem not within the competence of the Economic and Employment Commission. Co-operation between Latin American and European economies could be carried out through the proposed Economic Commission for Latin America, so that the Latin American countries could then be in a position to help contribute to world economic reconstruction.

M. GELISSEN (Pays-Bas) se déclare en faveur de l'établissement d'une Commission économique pour l'Amérique latine, car, bien que les pays d'Amérique latine n'aient pas subi de dévastations causées par la guerre, leur économie a souffert du fait du conflit et il convient de trouver le moyen de les aider.

En raison des territoires qu'ils possèdent dans l'Amérique latine, les Pays-Bas demanderont à faire partie de la commission conformément au paragraphe 3 du projet de mandat.

En ce qui concerne Surinam et les Antilles néerlandaises, le Gouvernement des Pays-Bas, après avoir consulté ces territoires, examinera en temps voulu s'il convient que ces territoires présentent à la commission une demande d'admission à titre de membres associés.

M. Gelissen se réserve le droit de revenir plus tard sur la question générale des organismes économiques régionaux et techniques. Il appelle l'attention du Conseil sur l'importance des relations de la commission envisagée avec l'Union panaméricaine et avec la Commission des Caraïbes.

M. MAKIN (Australie) est partisan de la création de la commission envisagée. L'organisation du Conseil économique et social en est encore à la période d'essai, mais les commissions régionales déjà établies montrent leur utilité. A mesure que s'étend le champ de la planification économique dans les différents pays, il devient de plus en plus urgent d'intégrer les plans nationaux dans le cadre de la région correspondante.

En apportant l'adhésion de son gouvernement au projet de création de la commission, M. MONGE (Pérou) estime que tandis que les commissions et les sous-commissions techniques du Conseil s'occupent des problèmes que pose la politique économique mondiale, le problème des politiques régionales mérite aussi d'être pris en considération.

Bien que les pays d'Amérique latine n'aient pas été dévastés par la guerre, ils ont un besoin pressant de relever leur capacité de produire, qui a été éprouvée par la guerre. Si ce besoin n'est pas satisfait, l'économie des régions dévastées par la guerre sera relevée tandis que la production des pays de l'Amérique latine continuera à rester en arrière, et le relèvement économique de l'ensemble du monde en souffrira.

Les pays de l'Amérique latine sont très en retard, au point de vue économique, par rapport à de nombreux autres pays. Il existe un besoin pressant de coordonner l'économie de ces pays et de l'étudier dans ses rapports avec l'économie du reste du monde, et notamment avec l'économie européenne. Les échanges commerciaux triangulaires entre l'Europe, l'Amérique latine et l'Amérique anglo-saxonne ont été bouleversés pendant la guerre, et il en résulte maintenant un déficit annuel de deux milliards de dollars, ce qui pose un problème régional urgent dépassant les limites de la compétence de la Commission des questions économiques et de l'emploi. La coopération entre l'économie de l'Amérique latine et l'économie européenne peut être réalisée par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine dont la création est envisagée. Elle aurait pour effet de mettre les pays latino-américains en mesure de contribuer à la reconstruction économique mondiale.

Mr. Monge expressed the hope that the proposed commission would soon be able to assume its functions and would work in close co-operation with the Pan American Union and its Inter-American Economic and Social Council.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) endorsed the report of the *ad hoc* Committee and stated his Government's acceptance of its conclusions concerning both the establishment of an economic commission for Latin America and, with slight reservations, the terms of reference of the proposed commission.

He pointed out the importance of avoiding duplication of the work already being done by the Caribbean Commission and the Inter-American Economic and Social Council. The latter organization had promised co-operation with the proposed commission.

The United Kingdom Government agreed with the Canadian delegation on the need for special safeguards to ensure co-ordination with other commissions of the Council and to avoid overlapping of work.

Mr. Mayhew supported the provisions for associate members of the proposed commission, a plan which had proved its value in the Economic Commission for Asia and the Far East.

He called attention to a United Kingdom proposal, made at a previous session of the Council, that the Economic and Employment Commission should study the whole question of regional and functional commissions. However, he favoured the suggestion made by the representative of New Zealand at the previous meeting that the Economic and Employment Commission should postpone its study of the question until after the regional commissions had had more experience, and he suggested that the President of the Council should write a letter to that effect to the Chairman of the Economic and Employment Commission.

Regional co-operation on economic matters could not be isolated from the economic problems of the world as a whole. For its part the United Kingdom welcomed an opportunity to help raise the economies and the standards of living in Latin American countries, and did not feel that the decision that the Council was taking would necessarily commit it in 1951 when it came to a review of the question of regional commissions.

The PRESIDENT suggested that the representatives of the United Kingdom, New Zealand and the Netherlands should collaborate in producing a text for the consideration of the Council, in regard to the suggestion that the Economic and Employment Commission should postpone its discussion of regional commissions.

Mr. LANGE (Poland) favoured the establishment of a Commission for Latin America in order to meet an immediate need. When the time came to review the whole question of regional

M. Monge exprime l'espérance que la commission projetée sera bientôt à même de fonctionner et qu'elle travaillera en collaboration étroite avec l'Union panaméricaine et le Conseil interaméricain économique et social.

M. MAYHEW (Royaume-Uni) fait siennes les conclusions du rapport de la Commission spéciale et déclare que son gouvernement les accepte à la fois en ce qui concerne la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine et, sous certaines réserves de détail, le mandat de cette commission.

Il fait ressortir l'intérêt qu'il y a à éviter tout double emploi avec les travaux qu'accomplissent la Commission des Caraïbes et le Conseil interaméricain économique et social. La collaboration de ce dernier organisme est d'ores et déjà acquise à la commission envisagée.

Le Gouvernement du Royaume-Uni pense, tout comme la délégation canadienne, que des précautions spéciales seront nécessaires pour assurer la coordination avec d'autres commissions du Conseil et éviter que l'activité de la commission envisagée fasse double emploi avec la leur.

M. Mayhew se prononce en faveur des dispositions prévoyant l'admission de membres associés à la commission projetée, la valeur de cette méthode ayant été démontrée à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

Il attire l'attention sur une proposition formulée à une session précédente du Conseil par le Royaume-Uni et qui tendait à ce que la Commission des questions économiques et de l'emploi entreprît l'étude du problème des commissions régionales et des commissions techniques dans son ensemble. Toutefois, il penche pour la proposition que le représentant de la Nouvelle-Zélande a formulée à la séance précédente et qui tend à remettre l'étude de la question par la Commission des questions économiques et de l'emploi jusqu'au moment où les commissions régionales auront acquis une expérience plus grande. Il suggère que le Président du Conseil adresse une lettre dans ce sens au Président de la Commission des questions économiques et de l'emploi.

La coopération en matière économique sur le plan régional ne peut être séparée des problèmes économiques du monde entier. Le Royaume-Uni est heureux, pour sa part, de l'occasion qui se présente d'aider au relèvement de l'économie et du niveau de vie des pays de l'Amérique latine. Il ne lui semble pas que la décision que le Conseil est sur le point de prendre soit de nature à le lier en 1951, lorsqu'il s'agira de procéder à un nouvel examen de la question des commissions régionales.

Le PRÉSIDENT propose que les représentants du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas établissent en collaboration, pour le soumettre à l'examen du Conseil, un texte concernant la suggestion de remettre à plus tard la discussion du problème des commissions régionales par la Commission des questions économiques et de l'emploi.

M. LANGE (Pologne) est partisan de créer une commission pour l'Amérique latine en vue de répondre à un besoin immédiat. En 1951, lorsqu'il s'agira d'examiner de nouveau toute la question

commissions, in 1951, the Council could then discuss more fully the principle involved.

Experience in Poland had proved that the two problems with which the Latin American countries were faced—under-development and severe post-war adjustments—could best be solved by co-operation on a regional basis, and the Polish delegation thought it important that that regional co-operation should be integrated into the broader work of the United Nations.

Mr. THORP (United States of America) expressed his country's desire to help the Latin American countries solve both their short-range problem caused by the dollar shortage and their long-range problem of development and diversification of industries, which required long study and expert technical advice. His delegation feared, however, that there would be duplication between the work of the proposed Commission and that of the Inter-American Economic and Social Council of the Pan American Union. As the United States of America was the biggest single contributor to the budget of both the United Nations and the Pan American Union, it was particularly anxious to avoid any conspicuous evidence of waste resulting from an overlapping of functions. The problem of duplication could not be thoroughly canvassed until the forthcoming meeting of the American Republics at Bogotá.

The United States would therefore abstain in the vote on the commission, for a vote in favour might be interpreted as disregard of the problem of duplication, while a vote against might seem to indicate a disregard of the basic problems calling for action.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) recalled the reasons why his country had thus far opposed the establishment of an economic commission for Latin America. First, the establishment of a special commission of that nature seemed unwise from an organizational point of view, as there were already a number of functional commissions and sub-commissions that could deal with regional problems as well as worldwide problems; and secondly, as there was no war devastation in Latin American areas, there seemed no urgent need such as there had been in Europe and the Far East.

However, in view of the fact that the Latin American countries were still convinced of the necessity for the proposed commission, the U.S.S.R. would withdraw its objections, for it understood the difficulties caused indirectly by the war and particularly by the fact of the general economic under-development in that area.

In withdrawing its objections, the U.S.S.R. did not feel that establishment of the proposed commission would necessarily ensure a solution of the problems facing Latin American countries. Much would depend upon the terms of reference that were finally adopted. The success of the proposed

des commissions régionales, le Conseil pourra discuter plus à fond le principe de ces commissions.

L'expérience acquise par la Pologne a démontré que le meilleur moyen de résoudre les deux problèmes en présence desquels se trouvent les pays d'Amérique latine — celui de l'insuffisance du développement économique et celui de la réorganisation radicale d'après guerre — est de recourir à la coopération sur le plan régional. La délégation polonaise est d'avis qu'il importe d'intégrer la coopération régionale à l'activité, d'une portée plus générale, de l'Organisation des Nations Unies.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son pays a le désir d'aider les pays d'Amérique latine à résoudre à la fois le problème immédiat que pose la pénurie de dollars et le problème à longue échéance du développement et de la diversification de leur industrie, ce qui exige de longues études et l'avis de spécialistes. Toutefois, la délégation des Etats-Unis d'Amérique craint que l'activité de la commission projetée fasse, dans une certaine mesure, double emploi avec celle du Conseil interaméricain économique et social de l'Union panaméricaine. Comme les Etats-Unis d'Amérique sont le pays qui verse la plus forte contribution au budget de l'Organisation des Nations Unies et à celui de l'Union panaméricaine, ils sont particulièrement désireux d'éviter tout gaspillage manifeste résultant de chevauchement dans les attributions. On ne peut pas examiner en détail ce problème du double emploi avant la prochaine réunion des républiques américaines à Bogota.

Les Etats-Unis s'abstiendront donc lors du vote, car voter pour la création de cette commission pourrait signifier qu'ils négligent le problème du double emploi, tandis que voter contre semblerait indiquer qu'ils font peu de cas des problèmes fondamentaux qui réclament une solution.

M. AROUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle les raisons pour lesquelles son pays s'est jusqu'ici opposé à la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine. Tout d'abord, la création d'une commission spéciale de cette nature semble inopportune du point de vue de l'organisation, étant donné qu'il existe déjà un certain nombre de commissions et de sous-commissions techniques qui peuvent s'occuper des problèmes régionaux aussi bien que des problèmes mondiaux. Ensuite, étant donné qu'il n'y a pas eu dans l'Amérique latine de destructions causées par la guerre, il ne semble pas qu'il existe un besoin urgent, comme c'était le cas pour l'Europe et l'Extrême-Orient.

Toutefois, étant donné que les pays de l'Amérique latine demeurent convaincus de la nécessité de la commission envisagée, l'U.R.S.S. retirera ses objections, car elle comprend les difficultés qui résultent indirectement de la guerre et, particulièrement, de l'insuffisance générale du développement économique dans cette région.

Tout en agissant de la sorte, l'U.R.S.S. ne pense pas que la création de la commission proposée doive nécessairement garantir qu'une solution sera donnée aux problèmes en présence desquels se trouvent les pays de l'Amérique latine. Cela dépendra, dans une large mesure, du mandat qui

commission could be assured only if it were to work for the interests of the people of Latin America on the basis of the accepted United Nations principle of broad economic co-operation. The Commission must not be allowed to become an organ that would cover up further economic penetration on the part of the imperialistic countries.

Referring to the phrase "semi-colonial economy" used in the *ad hoc* Committee's report (E/630, annex III, section VII) in connexion with a description of Latin American economy, Mr. Arutiunian pointed out that the political sovereignty of a country was endangered when it did not have economic independence. For years United States and United Kingdom capital had been vying for a predominant influence in Latin American economy, but since the war the United States had assumed the leading role. United States capital investments had greatly increased and imports from the United States had risen sharply, whereas there had been a decline in investments and imports from the United Kingdom. Mr. Arutiunian quoted figures to show that in Mexico, Cuba, Brazil and Chile, foreign capital held a controlling interest in the most important economic fields. Foreign capital was attracted to South America because of the very large profits possible there, which were chiefly a result of a semi-colonial exploitation of cheap labour.

Mr. Arutiunian gave examples from the preliminary report of economic conditions in Central America and the Caribbean countries prepared by the Secretariat to show the economic dependence of certain countries on the United States of America. In Haiti, for example, all basic decisions on economic and financial policy were subject to the approval of the representative of the United States of America; in the Dominican Republic the United States dollar had until recently been the national currency. The U.S.S.R. welcomed any steps that would help the Latin American countries to liberate themselves from their semi-colonial economic status.

Referring to the mention made in the *ad hoc* Committee's report of the need among Latin American countries for external assistance, Mr. Arutiunian pointed out that when the U.S.S.R. had embarked upon a programme of industrialization in 1926, it had based its plan on the utilization of internal wealth rather than on loans from other nations or on plundering of weaker countries. Assistance should be given to the Latin American countries, but it should be merely complementary to their utilization of their own national resources.

The Soviet Union would therefore support a commission for Latin America if its work were to promote the real interests of the people of the Latin American countries and were to be guided by the principles of the United Nations.

Mr. CHANG (China) said that his Government warmly supported the Latin American countries'

sera finalement adopté. La commission envisagée ne peut réussir de façon certaine dans sa tâche que si elle travaille dans l'intérêt des peuples de l'Amérique latine en se fondant sur le principe d'une large coopération économique qui a été posé par les Nations Unies et a été admis. Il ne faut pas que la commission puisse devenir un organe servant à masquer une nouvelle pénétration économique de la part des pays impérialistes.

A propos de l'expression « économie semi-coloniale » employée dans le rapport de la Commission spéciale (E/630, annexe III, chap. VII) pour décrire l'économie de l'Amérique latine, M. Aroutiounian souligne le danger que court la souveraineté politique des pays dont l'économie n'est pas indépendante. Depuis des années, les capitalistes des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont rivalisé pour exercer une influence prédominante dans l'économie de l'Amérique latine, mais depuis la guerre, ce sont les Etats-Unis qui ont pris le rôle prépondérant. Les placements de capitaux des Etats-Unis ont beaucoup augmenté et les importations en provenance des Etats-Unis se sont fortement accrues, tandis qu'il y a eu une diminution des placements et des importations en provenance du Royaume-Uni. M. Aroutiounian cite des chiffres pour montrer qu'au Mexique, à Cuba, au Brésil et au Chili, les capitalistes étrangers ont la haute main sur les domaines économiques les plus importants. L'Amérique du Sud attire les capitaux étrangers en raison des bénéfices importants que l'on peut y réaliser, et qui résultent en majeure partie de l'exploitation semi-coloniale d'une main-d'œuvre à bon marché.

M. Aroutiounian extrait du rapport préliminaire préparé par le Secrétariat sur la situation économique de l'Amérique centrale et des Antilles, des exemples de la dépendance économique de certains pays vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique. A Haïti, par exemple, toutes les décisions fondamentales en matière de politique économique et financière sont soumises à l'approbation du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Dans la République Dominicaine, le dollar des Etats-Unis était, jusqu'à ces derniers temps, la devise nationale. L'U.R.S.S. accueille avec faveur toutes mesures propres à aider les pays de l'Amérique latine à sortir de leur condition semi-coloniale en matière économique.

Au sujet de la mention, faite dans le rapport de la Commission spéciale, du besoin d'aide extérieure qu'ont les pays de l'Amérique latine, M. Aroutiounian fait observer que lorsque l'Union soviétique s'est lancée dans un programme d'industrialisation en 1926, elle avait fondé son plan sur l'utilisation des richesses du pays et non sur des prêts d'autres nations ou sur le pillage de pays plus faibles qu'elle. Il convient d'accorder une aide aux pays d'Amérique latine, mais cette aide doit simplement venir en complément de l'utilisation de leurs propres ressources nationales.

L'Union soviétique soutiendra donc la Commission économique pour l'Amérique latine si elle tend à favoriser les intérêts réels des peuples des pays de l'Amérique latine et si elle s'inspire des principes des Nations Unies.

M. CHANG (Chine) déclare que son gouvernement appuie chaleureusement les efforts faits par les

efforts to develop their economies. As it had already stated, however, the Chinese delegation was not without doubts as to the virtue of regional commissions.

He agreed with the representatives of New Zealand and Canada that it would be important clearly to define the relationship between functional and regional commissions. In view of the fact that the organization of regional commissions was to be reviewed "not later than 1951", it was essential that the organization of the economic commission for Latin America should not be over-elaborated. It was also essential that the commission should work closely with related agencies.

Mr. THORP (United States of America) found the U.S.S.R. representative's charge of American imperialism surprising. He suspected that the charge must have been even more surprising to the Latin American representatives.

It was true that the United States share of Latin American foreign trade had greatly increased during the war, but that increase had been general throughout the world. Indeed, the United States Government had set up a system of export priorities, sometimes at the expense of domestic demand. There was nothing that the United States desired more than re-establishment of a pattern of free world trade.

The U.S.S.R. representative had said that United States foreign investments were soaring. The United States Government had made large foreign loans, but he was not aware of any vigorous programme of infiltration by United States capital. It must be remembered, too, that United States foreign investments were rather the result of a "pull" from the under-developed countries than of a "push" from the United States of America. Moreover, it was within the power of the Latin American countries to decide the terms on which they would admit foreign capital. Many of those countries already had legislation for that purpose.

He was glad to be able to assure the U.S.S.R. representative that the Dominican Republic had broken loose from its chains and established its own currency. He could not in any case see what effect the use of a United States dollar currency could have on Dominican economy.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) observed that the U.S.S.R. representative's analysis of Latin American economies had left him in a quandary. If he were to say that United Kingdom capital investments in Latin America were large he would lay himself open to the charge of imperialism. If he said that United Kingdom capital investments were at a low level, he would be told that United Kingdom imperialism was losing the battle with United States imperialism. If he declared that there was no United Kingdom capital investment in Latin America, then it would be said that the United Kingdom had lost the battle and had become the forty-ninth state of the Union.

pays de l'Amérique latine pour développer leur économie. Toutefois, comme elle l'a déjà déclaré, la délégation chinoise n'est pas sans éprouver quelques doutes quant à l'efficacité des commissions régionales.

M. Chang estime, comme les représentants de la Nouvelle-Zélande et du Canada, qu'il y aurait intérêt à définir clairement les rapports entre les commissions techniques et les commissions régionales. Etant donné que l'organisation des commissions régionales doit être révisée "au plus tard en 1951", il importe de ne pas organiser la Commission économique pour l'Amérique latine d'une manière trop compliquée. De plus, il est indispensable que la commission travaille en relations étroites avec les institutions connexes.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) trouve surprenante l'accusation d'impérialisme portée contre les Etats-Unis d'Amérique par le représentant de l'U.R.S.S. Il pense que cette accusation a paru encore plus surprenante aux représentants des pays de l'Amérique latine.

Il est exact que les Etats-Unis ont pris une place beaucoup plus grande dans le commerce extérieur de l'Amérique latine pendant la guerre, mais ce développement a été général dans le monde entier. En fait, le Gouvernement des Etats-Unis a établi un système de priorité pour les exportations, parfois aux dépens de la demande nationale. Il n'est rien que les Etats-Unis souhaitent plus que le rétablissement de la liberté du commerce mondial.

Le représentant de l'U.R.S.S. a déclaré que les placements des Etats-Unis à l'étranger s'accroissent de plus en plus. Le Gouvernement des Etats-Unis a consenti d'importants prêts à l'étranger, mais il n'a connaissance d'aucun programme énergique d'infiltration de capitaux des Etats-Unis. Il convient de se souvenir également que les placements des Etats-Unis à l'étranger résultent plutôt d'une « demande » des pays insuffisamment développés que d'une « offre » de la part des Etats-Unis d'Amérique. De plus, c'est aux pays de l'Amérique latine de décider des conditions dans lesquelles ils admettent les capitaux étrangers. Un grand nombre de ces pays ont déjà institué une législation à cet effet.

M. Thorp est heureux de pouvoir assurer au représentant de l'U.R.S.S. que la République Dominicaine a rompu ses chaînes et a établi sa propre unité monétaire. Quoi qu'il en soit, il n'aperçoit pas l'influence que peut exercer sur l'économie dominicaine le fait d'avoir comme unité monétaire le dollar des Etats-Unis.

M. MAYHEW (Royaume-Uni) dit que la manière dont le représentant de l'U.R.S.S. a analysé l'économie des pays de l'Amérique latine l'a rendu perplexe. Si M. Mayhew déclare que les capitaux du Royaume-Uni placés en Amérique latine sont importants, il s'exposera à se faire taxer d'impérialisme. S'il affirme que les investissements de capitaux du Royaume-Uni n'atteignent qu'un chiffre peu élevé, on lui dira que l'impérialisme britannique est en train de perdre la bataille contre l'impérialisme américain. S'il déclare que le Royaume-Uni n'a pas placé de capitaux en Amérique latine, on dira alors que le Royaume-Uni a perdu cette bataille et est devenu le quarante-neuvième Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) believed that the United States representative had put the questions of foreign trade and foreign investment in Latin America in their right perspective.

Foreign capital had been of considerable importance to Latin America in the past. Foreign investment was still necessary in the post-war period. But it would have to conform to the domestic legislation of the Latin American countries. It was the case that foreign capital had not been without political influence in the past.

Mr. Santa Cruz doubted the truth of the U.S.S.R. representative's charge that foreign companies in Latin America had provided a lower standard of living for their workers than domestic companies.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) maintained that the representatives of the United States and the United Kingdom had not provided any data to refute the report's description of Latin American economies as "semi-colonial". The reason for their ready acceptance of the term was that such a situation was considered normal in the United States and the United Kingdom, whereas it was considered abnormal in the Soviet Union.

The U.S.S.R. delegation believed that the basic capital of any country should be owned by the people of that country. What would be the reaction of the American people if they were told that the oil industry of the United States of America was owned by foreigners? They would say that such a situation was against the interests of their country, and he would support their view. Yet when there was an analogous situation in Latin America, that was considered "normal".

The United States representative had asked what effect a United States currency could have on Dominican economy. The answer was to be found in the inflation in the United States of America. The Dominican people were able to buy only half as much goods for their dollars.

Mr. MUNIZ (Brazil) doubted whether dependence on their own resources alone would have resulted in fuller political development in the Latin American countries, as the U.S.S.R. representative had suggested. Development through foreign capital was a natural and historic trend, of which the United States of America itself was an example.

Of late years the greater part of foreign investments in Latin America had been in companies under joint foreign-domestic ownership which were controlled by local laws. In Brazil, strategic industries were under national control.

M. SANTA CRUZ (Chile) estime que le représentant des Etats-Unis a présenté la question du commerce extérieur et celle des investissements étrangers en Amérique latine sous leur vrai jour.

Il y eut un temps où le concours du capital étranger avait une importance considérable pour l'Amérique latine. Les capitaux étrangers sont encore nécessaires pendant la période d'après guerre. Toutefois, les placements de capitaux étrangers doivent s'effectuer conformément à la législation des pays de l'Amérique latine. Il est un fait que le capital étranger n'est pas sans avoir exercé une certaine influence politique dans le passé.

M. Santa Cruz met en doute le bien-fondé de l'accusation du représentant de l'U.R.S.S., selon laquelle les sociétés étrangères établies en Amérique latine ont fait aux travailleurs qu'elles emploient des conditions d'existence inférieures à celles que font aux travailleurs les sociétés du pays.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) maintient que les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni n'ont pas fourni de renseignements propres à infirmer la qualification de « semi-coloniale » que le rapport a donnée à l'économie des pays de l'Amérique latine. La raison pour laquelle ils ont facilement accepté ce terme est que pareille situation passe pour normale aux Etats-Unis d'Amérique et dans le Royaume-Uni, tandis que dans l'Union soviétique elle est regardée comme anormale.

La délégation de l'U.R.S.S. estime que le capital essentiel d'un pays doit appartenir au peuple de ce pays. Quelle serait la réaction des Américains si on leur annonçait que l'industrie pétrolière des Etats-Unis d'Amérique appartient à des étrangers? Il diraient qu'un tel état de choses va à l'encontre des intérêts de leur pays, en quoi M. Aroutiounian leur donnerait raison. Cependant, lorsqu'on se trouve en présence d'une situation semblable en Amérique latine, on la considère comme « normale ».

Le représentant des Etats-Unis a demandé quelle influence le fait d'employer la monnaie des Etats-Unis pourrait exercer sur l'économie de la République Dominicaine. Il faut chercher la réponse à cette question dans l'état d'inflation qui existe aux Etats-Unis d'Amérique. Les Dominicains ne peuvent plus acheter avec leurs dollars que la moitié des marchandises qu'ils auraient pu se procurer autrefois.

M. MUNIZ (Brésil) doute qu'il eût suffi aux pays de l'Amérique latine de compter seulement sur leurs propres ressources pour parvenir à un développement politique plus complet, comme le représentant de l'U.R.S.S. l'a laissé entendre. Le développement d'un pays à l'aide de capitaux étrangers est une tendance naturelle et historique, dont les Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes constituent un exemple.

Au cours des dernières années, la plus grande partie des investissements étrangers en Amérique latine se trouvait entre les mains de sociétés à capitaux mixtes, étrangers et nationaux, soumises à la législation du pays. Au Brésil, les industries d'intérêt stratégique sont soumises au contrôle de l'Etat.

Referring to the oil company which the U.S.S.R. representative had cited, Mr. Muniz pointed out that that company was merely a distributor of imported products. The native Brazilian oil industry was entirely national.

The PRESIDENT declared the debate closed.

He asked the New Zealand representative to submit his resolution.

Mr. THORN (New Zealand) introduced the following resolution :

*"The Economic and Social Council,*

*"Taking note of resolution 72 (V) of the Council requesting the Economic and Employment Commission to examine and report to the Council upon the general questions involved in the creation of regional economic commissions as a means for the promotion of the aims and objectives of the United Nations,*

*"Requests the Economic and Employment Commission to note the desire of the Economic and Social Council that the examination be made at a stage when it would have at its disposal more experience than at present of the activities of the regional commissions to guide its deliberations."*

The PRESIDENT proposed that since the New Zealand resolution would be relevant to problems arising later in the session, the vote on it would be postponed.

*It was so agreed.*

#### 24. Establishment of sessional committees

The PRESIDENT observed that a point had been reached in the session when committee work must start. With the Council's consent he proposed the setting up of appropriate committees in accordance with rule 24 of the rules of procedure.

He asked the representative of the secretariat to explain the Council's previous practice in that matter.

Mr. YATES (Secretary of the Council) explained that the practice of the Council had been flexible. At the first session, the committees appointed had consisted of a smaller number of members than the Council. From the second session on, as the volume of business became larger, it had been the practice to set up two main committees, economic and social, to which most of the items on the agenda had been referred. With one exception—the Social Committee during part of the third session—those two main committees had been committees of the whole. The main committees had frequently formed sub-committees on particular items. In addition, the Council had also set up additional committees on particular subjects, such as the Committee on Procedural Questions, which had met during the fifth session. With one or two exceptions, the additional committees had consisted of a smaller

Quant à la compagnie pétrolière dont a parlé le représentant de l'U.R.S.S., M. Muniz fait observer qu'elle se borne à distribuer des produits importés. L'industrie pétrolière brésilienne proprement dite est entièrement aux mains de Brésiliens.

Le PRÉSIDENT déclare que la discussion est close.

Il demande au représentant de la Nouvelle-Zélande de présenter sa résolution.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) présente le projet de résolution suivant :

*"Le Conseil économique et social,*

*"Prenant acte de la résolution 72 (V) du Conseil invitant la Commission des questions économiques et de l'emploi à présenter au Conseil, après étude, un rapport sur les problèmes généraux que pose la création de commissions économiques régionales, envisagées comme un moyen de favoriser l'accomplissement des buts et desseins de l'Organisation des Nations Unies,*

*"Prie la Commission des questions économiques et de l'emploi de prendre note du désir du Conseil économique et social de reporter cet examen à une époque où la commission disposera, pour guider ses délibérations, de plus de renseignements sur l'activité des commissions régionales qu'elle ne peut en avoir à l'heure actuelle. "*

Le PRÉSIDENT propose que le vote soit remis à plus tard, la résolution proposée par la Nouvelle-Zélande ayant trait à des problèmes qui seront discutés à un stade ultérieur de la session.

*Il en est ainsi décidé.*

#### 24. Établissement des comités de session

Le PRÉSIDENT estime que la session est parvenue à un stade où elle doit commencer le travail en comité. Avec l'agrément du Conseil, il propose d'établir les comités appropriés, conformément à l'article 24 du règlement intérieur.

Il demande au représentant du Secrétariat d'exposer la manière dont le Conseil a procédé précédemment à cet égard.

M. YATES (Secrétaire du Conseil) dit que la façon de procéder a varié. A la première session, les comités comprenaient moins de membres que le Conseil. A partir de la deuxième session, au fur et à mesure qu'augmentait le nombre des questions à traiter, il a été d'usage de constituer deux comités principaux, un Comité économique et un Comité social, auxquels ont été renvoyés la plupart des points de l'ordre du jour. A une exception près — celle du Comité social au cours d'une partie de la troisième session — ces deux principaux comités ont été constitués par le Conseil siégeant en comité. Les principaux comités ont fréquemment formé des sous-comités chargés de s'occuper de certains points. De plus, le Conseil a également établi des comités supplémentaires chargés de questions particulières, tels que le Comité des questions de procédure, qui s'est réuni au cours de la cinquième session. A une ou

number of members than the committees of the whole.

The PRESIDENT said that he had discussed the question with some of the delegations, and saw no reason to depart from previous practice. He therefore assumed that it was in accordance with the wishes of the Council that two committees of the whole, one for economic matters and one for social matters, should be established forthwith. There might be need for more committees later in the session.

Referring to chairmanship of the committees, the President again asked the representative of the Secretariat to explain previous practice.

Mr. YATES (Secretary of the Council) said that in the early sessions of the Council, the President had usually presided over committees himself. During the last three sessions, however, it had frequently been necessary to hold two or three simultaneous meetings, and the practice with regard to the appointment of a chairman had varied. In some committees the President had presided for the whole or part of the time. On some occasions, when he had not been able to do so, he had arranged for one of the vice-presidents, or another member of the Council, to act for him. On other occasions, the President had proposed to the Council, and the Council had agreed, that a committee should elect its own chairman.

The PRESIDENT considered that previous practice might guide the Council in the matter of the chairmanship of committees also. He therefore proposed that the President and the two Vice-Presidents should be available for the chairmanship of the committees of the whole. When the President was unable to preside over either of the committees, one of the Vice-Presidents would be asked to preside in his place. If, as was likely, further committees were set up, it would probably be necessary for them to elect their own chairmen.

The meeting rose at 6.10 p.m.

deux exceptions près, les comités supplémentaires comprenaient moins de membres que les comités pléniers.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il a discuté la question avec certaines délégations et qu'il ne voit pas de raison de s'écartez des usages antérieurs. Il présume donc que le Conseil désire qu'on établisse immédiatement deux comités pléniers, l'un chargé des questions économiques et l'autre des questions sociales. Il sera peut-être nécessaire de créer d'autres comités à un stade ultérieur de la session.

En ce qui concerne la présidence des comités, le Président demande de nouveau au représentant du Secrétariat d'exposer la manière dont on a procédé antérieurement.

M. YATES (Secrétaire du Conseil) déclare que pendant les premières sessions du Conseil, le président présidait en général lui-même les comités. Toutefois, au cours des trois dernières sessions, il a souvent fallu tenir deux ou trois séances en même temps, et la pratique suivie en ce qui concerne la nomination des présidents a varié. Dans certains comités, le président a assuré la présidence pendant tout ou partie de la session. Dans certains cas, lorsqu'il n'a pas pu le faire, il a pris des dispositions pour que l'un des vice-présidents ou un autre membre du Conseil le remplace. Dans d'autres cas, le président a proposé au Conseil, et le Conseil a accepté, qu'un comité élise son propre président.

Le PRÉSIDENT estime que la façon de procéder antérieure peut aussi guider le Conseil pour la présidence des comités. Il propose donc que le président et les deux vice-présidents se tiennent prêts à assurer la présidence des comités pléniers. Si le président ne peut assurer la présidence de l'un ou l'autre des comités, on demandera à l'un des vice-présidents de prendre sa place. Si, comme il est vraisemblable, le Conseil établit d'autres comités, il faudra probablement que ceux-ci élisent leur propre président.

La séance est levée à 18 h. 10.

## ONE HUNDRED AND THIRTY-FOURTH MEETING

Held at Lake Success, New York,  
on Tuesday, 10 February 1948, at 10.45 a.m.

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

### 25. Interim report of the Economic Commission for Europe (E/603 and E/603/Add.1)

#### GENERAL DEBATE

The PRESIDENT opened the debate on the interim report of the Economic Commission for Europe (E/603), pointing out that, as the Economic Commission for Europe had not met since the fifth session of the Economic and Social Council,

## CENT TRENTÉ-QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York,  
le mardi 10 février 1948, à 10 h. 45

Président : M. Charles MALIK (Liban)

### 25. Rapport intérimaire de la Commission économique pour l'Europe (E/603 et E/603/Add.1)

#### DISCUSSION GÉNÉRALE

Le PRÉSIDENT, ouvrant le débat sur le rapport intérimaire de la Commission économique pour l'Europe (E/603), fait remarquer que, la Commission économique pour l'Europe ne s'étant pas réunie depuis la cinquième session du Conseil